REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID: 083-218300424-20250922-DCM20250922_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice: 33

Présents : **20** Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 15/09/2025

Date d'affichage : 16/09/2025

de la commune de COGOLIN Séance du lundi 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT maire.

PRESENTS:

Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD – Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER - Francis LAPRADE – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY - Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN -

POUVOIRS:

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
René LE VIAVANT	à	Audrey TROIN
Michaël RIGAUD	à	Mireille ESCARRAT
Kathia PIETTE	à	Isabelle FARNET-RISSO
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Julie LEPLAIDEUR	à	Geoffrey PECAUD

ABSENTS:

Liliane LOURADOUR – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL – Jean-François BERNIGUET –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, il convient d'arrêter les procès-verbaux des séances du samedi 26 juillet et du mardi 5 août 2025.

N° 2025/09/22-01

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES DU SAMEDI 26 JUILLET ET DU MARDI 5 AOUT 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID: 083-218300424-20250922-DCM20250922_1-DE

N° 2025/09/22-01 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES DU SAMEDI 26 JUILLET ET DU MARDI 5 AOUT 2025

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les procèsverbaux des séances du samedi 26 juillet et du mardi 5 août 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ADOPTER le procès-verbal du conseil municipal en date du samedi 26 juillet 2025 à L'UNANIMITE,

D'ADOPTER le procès-verbal du conseil municipal en date du mardi 5 août 2025 à L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire, Le secrétaire,

Christiane LARDAT Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.